



SYNDICAT DE TRANSPORT
ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES
DE LA CORRÈZE

Le Chadelbos
19600 Saint Pantaléon de Larche
Tél : 05 55 22 61 30
Fax : 05 55 22 64 10
Mail : syttom19@syttom19.fr
www.syttom19.fr

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués en exercice :	20
Nombre de délégués présents :	14
Nombre de votants :	14
Nombre de pouvoirs :	0

L'an deux mille quatorze et le 20 novembre à 15H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 13 novembre 2014, s'est réuni à l'UIOM de ROSIERS D'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

Etaient présents : Madame Jeanine VIVIER, Messieurs Bernard ROUGE, Francis HOURTOULLE, Daniel GREGOIRE, Jean-Pierre AOUT, Michel SAUGERAS, Jean BILOTTA, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Philippe JENTY, Henri GRANET, Hervé GOUTILLE, Jean-Marie FREYSSELINE, Jean-François LABBAT.

Absents excusés : Madame France ROUHAUD, Messieurs Gérard FAISY, André LAURENT, Daniel ESCURAT, Bernard MIEL, Jean-François LOGE, Xavier GRUAT.

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le comité syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

➤ ➤ ➤

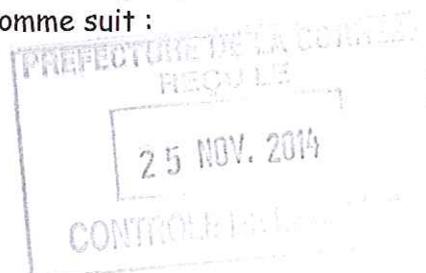
OBJET : N° 2014/11/03 : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

RAPPORTEUR : Monsieur Marc CHATEL

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le comité syndical doit tenir un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Ce débat a pour but d'indiquer les éléments qui serviront de cadre à l'élaboration du projet de budget ainsi qu'à ses évolutions. Aucune décision ne s'impose à l'issue du présent comité syndical.

Compte tenu des éléments financiers connus à ce jour, les orientations budgétaires pour l'exercice 2015 peuvent s'appréhender comme suit :



SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

➤ Prise en charge des ordures ménagères résiduelles

Ce poste correspond :

♦ Au transport et traitement de 86 950 tonnes (91 500 t en 2014) de déchets ménagers résiduels répartie comme suit :

- Ordures ménagères du SYTTOM 19 : 65 400 tonnes (69 300 t en 2014)
- Encombrants de déchèterie : 5 000 tonnes (4 500 t en 2014)
- OM du SIETOM des 4 cantons: 4 500 tonnes (4 500 t en 2013)
- OM du SYDED 46: 12 000 tonnes (11 000 t en 2013)
- Traitement de la FFOM de Brive : 50 tonnes

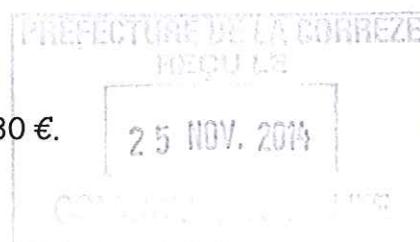
Ce poste intègre :

♦ les dépenses d'exploitation et la gestion des sous-produits (REFIOM, mâchefers) des unités de valorisation énergétique réparties comme suit :

- + 3 964 054 € pour l'UVE de Saint Pantaléon
- + 3 116 174 € pour l'UVE de Rosiers d'Egletons
- + 10 000 € pour le traitement de la FFOM

♦ les prestations de transport des OMR pour 981 530 €.

Ils s'élèveraient à **8 071 758 €** (8 024 309 € en 2014).



➤ Tri sélectif

Ce poste qui concerne 9 500 tonnes de déchets, s'élèverait à **5 828 435 €** (5 085 973 € en 2014), et se décompose comme suit :

- 2 454 017 € d'opérations de tri (2 090 000 € en 2014)
- 174 418 € de transport des emballages
- 3 200 000 € de soutiens et de vente de produits de collecte sélective reversés (3 000 000 € en 2014)

Sur ce poste on observe une augmentation du coût des opérations de tri liée à l'augmentation du tonnage pris en charge (9500 t en 2015 - 8000 t prévues en 2014),

Parallèlement les recettes reversées sont elles aussi en augmentation puisqu'elles sont liées à la performance de collecte sélective.

➤ Personnel

Le montant affecté aux dépenses de personnel est évalué pour l'année 2015 à **170 000 €**.

Ce poste pourvoit à la rémunération des 4 agents recrutés pour la gestion du SYTTOM 19 et au recours au service de remplacement.

➤ Autres dépenses

Ce poste inclut :

- ♦ les charges de gestion courante (administration générale, assurances, carburant, locations mobilières...) qui s'élèveraient à : **136 000 €**
- ♦ Les contributions financières pour le fonctionnement des centres de transfert : **210 000 €**
- ♦ Les prestations de maintenance et réparations des centres de transfert : **60 000 €**
- ♦ les taxes diverses (foncières, professionnelles, TVA...) représenteraient la somme de : **550 000 € (832 000 € en 2015)**

Ce poste est en diminution, la TGAP de Saint Pantaléon de Larche avait été payée pour 2 exercices sur 2014, le changement d'exploitant ayant imposé un règlement par solde pour l'année 2013 et un fonctionnement par avance pour 2014.

La TGAP sur les ordures ménagères (sauf modification par la loi de finance rectificative) sera de 4.08 €/t pour 2015 pour l'usine de Saint Pantaléon de Larche.

- ♦ le remboursement des intérêts de la dette de **351 379 € (235 656 €)**

Ce poste subit une augmentation lié aux emprunts contractés pour l'installation du turboalternateur à Saint Pantaléon de Larche.

- ♦ les amortissements prennent en compte les variations annuelles de notre actif et s'élèveraient à **1 396 068 € (1 365 378 € en 2014)**.

- ♦ le virement à la section investissement qui selon les décisions prises lors du vote du budget pourrait s'élever à **1 250 100 €**.

- ♦ des honoraires d'étude pour un montant d'environ **200 000 €** qui concernent principalement :

- la réalisation du programme de surveillance ;
- une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconduction du contrat d'exploitation de l'UVE de Rosiers d'Egletons et la réalisation de l'audit de l'usine ;
- la réalisation d'une étude prospective sur les filières de traitement de déchets, l'évolution des installations de traitement du SYTTOM 19 et l'avenir des UVE.
- les frais d'avocat pour les contentieux en cours.



RECETTES

Comme pour chaque budget, elles proviennent pour l'essentiel :

- ♦ des soutiens versés dans le cadre du tri sélectif par divers organismes et de la vente des produits recyclés et estimés à **3 200 000 €**.

Cette recette suit l'évolution des performances de collecte sélective.

- ♦ des recettes de vente d'énergie et de redevances d'exploitation à partir des usines de valorisation énergétique pour **2 638 000 €** (2 100 000 en 2014) réparties :

- 1 100 000 € de vente d'énergie à BLEDINA
- 538 000 € de recettes électriques de CNIM
- 1 000 000 € de recettes électriques et redevance d'exploitation à Rosiers d'Egletons

Une hausse des recettes de vente énergétiques est envisagée avec la mise en place du groupe turbo alternateur à Saint Pantaléon de Larche.

- ♦ de divers produits pour **10 000 €**

- ♦ d'opérations comptables (amortissement de subventions, atténuations de charges) pour **320 000 €** ;

- ♦ de la participation des collectivités qui correspond aux prestations liées :

- au traitement et au transport des ordures ménagères résiduelles ;
- au transport et au traitement des emballages ménagers recyclables.

Pour mémoire, le coût des paramètres servant à leur calcul a été fixé pour 2014 à :

- Traitement et transport des ordures ménagères du SYTTOM 19 :
111,60 €/tonne
- Traitement des ordures ménagères du SYDED 46 : 106.60 €/tonne
- Traitement et transport des produits de collecte sélective 276.6 €/tonne

En 2014, cette recette était estimée à : 12 248 040€ :

- 10 035 240 € pour le transport et traitement des OM
- 2 212 800 € - pour le traitement des emballages

Sans appliquer d'augmentation de nos prix de traitement la recette provenant des collectivités pour le traitement des ordures ménagères pourrait être de 12 145 740 € répartie comme suit :

Traitement des ordures ménagères résiduelles : **9 518 040 €** :

- SYDED 46 : 1 159 200 €
- SIETOM des 4 cantons : 502 200 €
- Collectivités SYTTOM 19 : 7 856 640 €

Traitement des emballages ménagers recyclables : 2 627 700 € :

- Collectivités SYTTOM19 : 2 517 060 €
- SIETOM des 4 cantons : 110 640 €

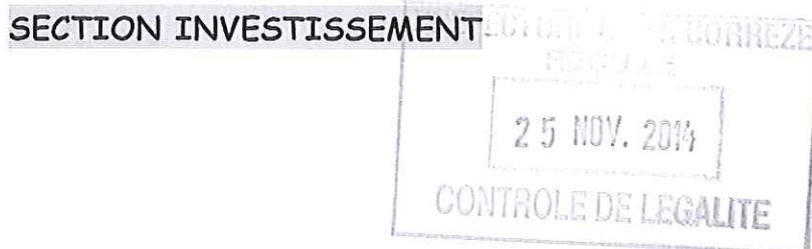
La section fonctionnement pourrait s'équilibrer à 18 313 740 € (17 703 640 € en 2014)

Il est envisagé une diminution de 4 000 t d'ordures ménagères pour l'exercice 2015.

La diminution du tonnage a été jusqu'alors compensée par de nouveaux flux (encombrants de déchèteries, partenariat avec les collectivités voisines...) et par une optimisation de la valorisation énergétique (installation de la turbine, contrat BLEDINA...)

La poursuite de ces recherches doit être maintenue pour permettre d'assurer la compensation des recettes provenant du traitement des ordures ménagères résiduelles propres au SYTTOM 19.

Les sources de financements devront contribuer à soutenir les efforts de prévention menés auprès des administrés corréziens en contenant au maximum le coût de traitement des ordures ménagères facturés aux organismes assurant la collecte.



DEPENSES

Elles correspondent :

♦ au remboursement du capital de la dette pour 1 309 043 € (1 022 453 €) ; ce poste est impacté par les emprunts contractés pour le financement du groupe turbo alternateur

♦ au solde des travaux pour la construction du centre de transfert de naves pour 100 000 € TTC.

♦ au financement de nouvelles acquisitions foncières pour 30 000 €

♦ à la poursuite des travaux nécessaires à l'optimisation de la valorisation énergétique 200 000 € TTC ;

♦ au solde des travaux pour la mise en place de l'équipement de valorisation électrique sur l'UVE de Saint Pantaléon pour 2 000 000 € TTC ;

♦ aux travaux d'entretien ou de mise aux normes de nos installations (défense incendie du centre de transfert de Condat, réfection de dalles bétons, changement d'organes électriques sur les centres de transfert...) pour 280 000 €;

♦ à l'alimentation du fonds de gros entretien et renouvellement des UVE pour 2 050 000 €.

♦ à un poste de dépenses imprévues pour 215 000 €

RECETTES

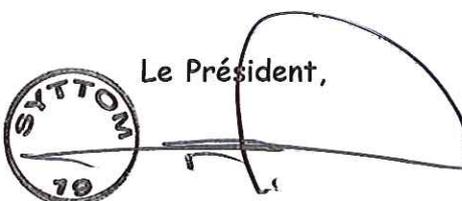
Cette section s'équilibrera par :

- ♦ le FCTVA pour 671 472 €
- ♦ le virement provenant de la section fonctionnement pour 1 250 100 €
- ♦ les amortissements pour 1 396 068 €;
- ♦ Les immobilisations liées au GER (opérations d'ordre) pour 2 050 000 €
- ♦ un emprunt si nécessaire en fonction du résultat du compte administratif.

La section d'investissement pourrait s'équilibrer à 6 184 043 € (dont 2 050 000 € d'opération d'ordre sur le GER).

Le Comité Syndical prend acte des orientations budgétaires.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
A Rosiers d'Egletons, le 20 novembre 2014


Le Président,

Marc CHATEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 25/11/2014 et publication ou notification du 25/11/2014.....

